

Voté à l'unanimité des membres présents et représentés.

Approbation du CA 2021 + Compte de gestion 2021 budget principal :

Section d'investissement

Dépenses de l'exercice : 541 437.23€ Recettes de l'exercice : 507 407.04€
Excédent reporté : 61 804.68€

Section de fonctionnement

Dépenses de l'exercice : 530 481.06€ Recettes de l'exercice : 723 153.26€
Excédent reporté : 222 794.04€

Résultats définitifs

- Section d'investissement : + 27 774.49€
- Section de fonctionnement : + 415 466.24€

Le Compte administratif 2021 est en conformité avec le compte de gestion 2021.
Voté à l'unanimité des membres présents et représentés (en l'absence du Maire)

Affectation du résultat 2021 budget principal :

- 215 466.24€ au R1068 « excédent de fonctionnement capitalisé »
- 200 000.00€ au R002 « excédent de fonctionnement reporté »

Voté à l'unanimité des membres présents et représentés.

Vote des taux des taxes locales 2022 :

Le Conseil Municipal :

Considérant les bases prévisionnelles pour 2022 aux montants suivants :

- Taxe Foncière Bâtie : 774 900
- Taxe Foncière Non Bâtie : 40 900

Décide de maintenir les taux pour 2022 tels que rappelés :

- Taxe Foncière bâtie : 36.92%
- Taxe Foncière non bâtie : 79.04%

Voté à l'unanimité des membres présents et représentés.

Vote du BP principal 2022 :

	Fonctionnement		Investissement	
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
Opérations réelles	582 190.00	762 977.00	1 418 590.67	1 010 029.18
Opérations d'ordre	380 787.00	/	/	380 787.00
Restes à réaliser	/	/	/	/
Solde reporté	/	200 000.00	1 418 590.67	27 774.49

Voté à l'unanimité des membres présents et représentés.

Proposition d'acquisition terrain à Loupiac (PLUI) :

Considérant le courrier de Madame Sylvette Baraillé concernant une proposition de vente à la commune d'un terrain situé à Loupiac, le Conseil Municipal décide de constituer une réserve foncière qui apparait comme essentiel au développement du village. Le terrain plus précisément situé à « la Cansalade » d'une contenance de 1ha 83a 90ca est proposé à la vente pour un montant de 50 000€.

Le Conseil Municipal décide d'acquérir cette parcelle référencée section 132ZD n°97 dans sa totalité moyennant le prix de 50 000€.

Voté à l'unanimité des membres présents et représentés.

Suite à la demande de Madame Baraillé, le Conseil Municipal consent à procéder au déclassement d'une portion d'espace public à Viels en vue de procéder à sa vente au profit de Madame Baraillé et autorise le Maire à entreprendre les démarches nécessaires.

Voté à l'unanimité des membres présents et représentés.

Questions diverses :

► Un point est fait sur la permanence du bureau de vote pour le 1^{er} tour des élections présidentielles et sur les nouvelles modalités du vote par procuration.

► Dates ouverture piscine municipale :

Les 1^{er}, 4, 5, 6, 7 et 8 juillet : scolaires de 14H00 à 16H30 ; public de 16H00 à 18H45

Du 9 juillet au 28 août 2022 : de 14H00 à 18H45 et les week-ends de 13H15 à 18H45

Fermeture hebdomadaire le jeudi.

► Il a été constaté un dépôt sauvage le long de la D922 entre la Madeleine et Loupiac, celui-ci a été signalé à la gendarmerie

► suite à des dysfonctionnements en termes de communication lors de la réunion publique organisée par le Grand-Figeac, un point est fait sur les modes de communications et les propositions d'amélioration de ceux-ci.

► un travail de curage des fossés a été réalisé sur la commune.

La séance est levée à 24h35.

